

ARRETE DU PRESIDENT N° 322.... - du 19... mai 2011

VU le cadrage général sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 septembre 2003, après consultation de la Commission Paritaires d'Etablissement le 7 juillet 2003

VU l'arrêté du Président N° 205 en date du 14 avril 2011, après consultation du Comité Technique Paritaire d'Etablissement le 10 mai 2011

Objet: organisation de la période estivale des congés 2011

ARRETE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 205 du 14 avril 2011

Article 2 :

Une programmation **pluriannuelle** des périodes de congés annuels et des fermetures afférentes, couplée au calendrier universitaire, sera mise en place. Elle visera à concilier la continuité du service public, le rayonnement de l'université, son ouverture sur la Ville, et l'optimisation du fonctionnement et de la sécurité des bâtiments et des équipements.

Article 3 :

Cette programmation prendra effet dès l'année 2012, après consultation des instances concernées à l'automne 2011 et fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 4 :

Pour les congés d'été 2011, les périodes de congés prévues par le cadrage général susvisé sont ainsi fixées :

**Du vendredi 29 juillet 2011 au soir
Au
Lundi 22 août 2011 au matin**

Article 5 :

Du 29 juillet au soir au 22 août 2011 au matin, les agents seront mis automatiquement en situation de congés, à l'exception des personnels dits techniques et des personnels de laboratoires.

Article 6 :

La journée mobile est fixée au vendredi 3 juin 2011

Article 7 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté.

**Le Président de l'Université
Paris Diderot – Paris 7**

Vincent BERGER

Bureaux :
Bâtiment des Grands Moulins
Aile A - 3^{ème} étage

Adresse postale :
5 rue Thomas Mann
75205 Paris cedex 13

Tél. +33 (0) 1 57 27 57 03
Fax. +33 (0) 1 57 27 57 01
www.univ-paris-diderot.fr